

2) Le bois situé entre la léproserie et la vallée menant au chemin de Geynen (Obersgegen) ainsi que les terres arables y attenantes délimitées par un accord antérieur appartiendront également perpétuellement aux Templiers*);

3) Les Templiers sont autorisés à y aménager un étang à moins de le situer à un autre endroit; dans ce dernier cas, le Comte et la Comtesse leur prêteront «une main secourable» en leur cédant pour ce lieu tous les droits à l'exception de la justice;

4) Le Comte et la Comtesse de Vianden sont autorisés à édifier à l'intérieur ou à l'extérieur de leur château une église paroissiale à leur collation sous condition que son curé payerait à la Commanderie de Roth une rente annuelle de 60 sols monnaie de Tours ou de Provins «en reconnaissance de l'ancienne sujétion paroissiale de la ville de Vianden»; (30)

5) L'Our formera la frontière entre les paroisses Roth et Vianden dont il ne sera pas permis d'étendre la frontière et les revenus. (31)

Le même jour l'archevêque Henri de Trèves scella l'accord suivant lequel le Comte Philippe au nom du chanoine Alard, ministre général de l'Ordre des Trinitaires, renonça à tous les droits sur l'église de Roth. De leur côté, le mandataire du précepteur Hubert de Perault et les Templiers présents promirent de faire lever le ban prononcé contre la veuve du Comte Henri, le Comte Philippe et son épouse Marie ainsi que leurs adhérents, entre autres, le chanoine Alard. Enfin toutes les parties s'engagèrent à remettre au plus tard à la Pentecôte à l'archevêque de Trèves toutes les pièces ayant trait à l'excommunication afin d'être brûlées.

Après l'arrangement de 1256, les Templiers firent élever à Vianden sur la rive droite de l'Our, dans la «Neustaad», la «capella militum» de style gothique consacrée en 1311**) au nom de St-Nicolas (33) protecteur contre les inondations. Presque anéantie par l'incendie du 30/5/1723 la chapelle fut reconstruite l'année d'après pour être de nouveau fortement endommagée en 1944. L'édifice devenu église fut restauré dans les années 1950. — Selon un document daté du 6/5/1574 le cimetière contigu ne fut aménagé qu'en cette dernière année. (34)

* * *

*) La forêt dite «Härebösch» se trouvait encore en 1914 en possession des propriétaires du château de Roth, la famille André. (29)

**) Koenig (32) qui avait encore eu l'occasion de consulter avant la première guerre mondiale les archives du château de Roth, signale pour 1307 comme commandeur de Roth et de Crauenbouch (Cronenburg) Jean de Dreysig.